



Droit du parent ayant la résidence des enfants

Par **naevma**, le **30/03/2011** à **20:12**

Bonjour, mon frère a quitté sa femme, ils ont 3 enfants, sa femme a demandé le divorce, une ordonnance de non conciliation a été émise par le juge qui établit la résidence des enfants chez la mère avec un droit de visite élargi au père à savoir tous les mercredis soirs + 1 week end sur 2, la moitié des vacances scolaires... mon frère ne s'est pas rendu à la conciliation... le dialogue est bien entendu très difficile entre eux, et maintenant, son ex femme le menace de partir vivre à Paris, donc à 800km du père... n'étant donné que le droit de visite est élargi aux mercredi soirs, quels sont ses recours? peut-il l'empêcher de partir en passant cette fois devant le juge? merci d'avance...

Par **mimi493**, le **30/03/2011** à **21:22**

Non, il ne peut pas l'empêcher de partir. Par contre, il peut faire une requête au JAF pour avoir la résidence exclusive des enfants

Par **naevma**, le **31/03/2011** à **21:02**

merci